



**Ensemble votons pour
nos revendications et
nos libertés !**

Avec le **snep**
j'agis !

*Ce bulletin est envoyé exceptionnellement
à toute la profession et comporte une fiche
de syndicalisation pour 2024/2025*



Communiqué de presse intersyndical
10 juin 2024

Après le choc des européennes les exigences sociales doivent être entendues !

L'abstention et l'extrême droite ont atteint un record lors des élections européennes de ce 9 juin. Cette tendance est à l'oeuvre dans toute l'Europe mais la France est le pays dans lequel les listes d'extrême droite font le score le plus élevé.

Les organisations syndicales alertent depuis des années sur la crise sociale et démocratique qui traverse notre pays. Un politique qui tourne le dos au social et qui crée déclassement, abandon de nos industries et de nos services publics, le passage en force contre la mobilisation historique contre la réforme des retraites, l'absence de perspectives de progrès et la banalisation des thèses racistes, constituent le terreau sur lequel l'extrême droite prospère.

En décidant de dissoudre l'Assemblée nationale, et d'organiser des élections législatives en trois semaines, après les premiers départs en vacances et à la veille des Jeux Olympiques, le président de la République prend une lourde responsabilité.

Il faut un sursaut démocratique et social. A défaut, l'extrême droite arrivera au pouvoir. Nous l'avons vue à l'oeuvre dans l'histoire et aujourd'hui en Italie ou en Argentine par exemple : austérité pour les salaires et les services publics, réformes constitutionnelles remettant en cause l'indépendance de la justice et le rôle des syndicats, attaques contre les droits des femmes et des personnes LGBTQIA+, remise en cause du droit à l'IVG, politiques racistes qui mettent en opposition les travailleuses et les travailleurs en fonction de leur religion, de leur couleur ou de leur nationalité. Nous connaissons ses votes en France comme en Europe, ils sont toujours défavorables aux travailleuses et aux travailleurs.

Notre République et notre démocratie sont en danger. Il faut répondre à l'urgence sociale et environnementale et entendre les aspirations des travailleuses et des travailleurs et notamment :

- Augmenter les salaires et les pensions ;
- Revenir sur la réforme des retraites et sur celles de l'assurance chômage ;
- Défendre nos services publics et en garantir l'accès à toutes et tous sans condition de nationalité et sur tout le territoire. Notre école, notre recherche, notre système de santé, de prise en charge de la dépendance, notre système de justice sont asphyxiés et ont besoin d'investissements massifs ;
- Mettre fin à la verticalité du pouvoir en commençant par restaurer la démocratie sociale à tous les niveaux, entreprise, branche, territoire et interprofessionnel ;
- Mettre en place des mesures de justice fiscale et notamment taxer les super profits, dividendes et rachats d'actions ;
- Instaurer enfin l'égalité salariale et éradiquer les violences sexistes et sexuelles ;
- Instaurer le droit à la régularisation pour tous les travailleurs et travailleuses étranger•es sur la base d'un certificat de travail ;
- Relocaliser et transformer notre industrie pour répondre aux besoins sociaux en environnementaux en la protégeant du dumping social, fiscal et environnemental ;
- Créer de nouveaux droits pour permettre aux travailleuses et aux travailleurs d'anticiper les transformations environnementales et de sécuriser leur emploi ;

Dans l'immédiat, nous appelons le président de la République à la cohérence. L'Assemblée nationale est dissoute, les réformes doivent donc être interrompues étant donné qu'il n'y a plus aucun contrôle démocratique. Le gouvernement doit en particulier immédiatement renoncer à sa réforme de l'assurance chômage.



Ensemble votons pour nos revendications et nos libertés !

/ SOMMAIRE /

Communiqué de presse intersyndical // p2

Edito // p3

Ensemble votons pour nos revendications et nos libertés !

Elections // p4-5

- Situation d'urgence face à l'extrême droite et lutte collective indispensable
- Porter une EPS qui œuvre à l'égalité et à la solidarité
- Pour quelle école ?
- Dès maintenant, se (re)syndiquer pour 2024/2025

Audience Recteur / SNEP-FSU Versailles // p6

Actualité // p7

- Le choc des Savoirs
- Le choc Santorin
- Région Île de France : toujours plus pour l'enseignement Privé !

Sport scolaire // p8

Va-t-on vers la fin de l'UNSS ?

Stagiaires et concours // p9

Des changements inquiétants pour notre métier et notre discipline

Corpo // p10-11

- Mouvement intra : l'administration ne progresse pas
- Congés de formation 2024
- Rendez-vous de carrière 2024

Fiche de syndicalisation 2024-2025 // p12

La situation sociale et démocratique actuelle est extrêmement grave dans notre pays. Les scores de l'extrême droite ont dépassé les 35% aux élections européennes. Si l'extrême droite arrive au pouvoir, des millions de nos concitoyen·nes, femmes, étranger·es, personnes LGBTQIA+ vont être ostracisé·es. Ils risquent de subir racisme, sexisme, violences au quotidien. Pesons bien cette réalité, ce n'est pas peut-être ou plus tard, c'est une certitude et c'est demain.

A l'échelle de l'École, le programme du RN va encore plus loin que les politiques macronistes subies ces dernières années. Depuis janvier, la mobilisation contre le « choc des savoirs » n'a pas faibli. De nombreuses actions dans les établissements ont été menées, la lutte arrive maintenant au niveau des CA et c'est bien le conseil d'administration qui « fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et les modalités de répartition des élèves en classes ou en groupes. ». Tant que nous le pouvons encore, utilisons tous les outils en notre possession pour lutter contre cette réforme pas-séiste. « Non nous ne trierons pas nos élèves » et ne participerons pas de ce système qui accentue les inégalités.

Nous souffrons au travail. Un mal être réel et profond est présent chez nombre de nos collègues. La violence institutionnelle (pressions hiérarchiques et manque de reconnaissance) s'accroît partout. Et désormais, certain·es DSDEN et Rectorats cherchent à nous museler en arguant du devoir de réserve du fonctionnaire.

En ce sens, le SNEP-FSU Versailles appelle la profession à jouer collectivement et à ne pas baisser les bras. Nous vous soutiendrons pour porter une vision ambitieuse et émancipatrice de l'EPS avec une augmentation des recrutements aux concours, une formation initiale de haut niveau, de meilleures conditions de travail et les 4H d'EPS pour toutes et tous sur l'ensemble de la scolarité.

Ainsi, nous devons absolument faire front, nous engager toutes et tous dans la lutte contre les idées d'extrême droite, dans un militantisme en actes.

Allons voter massivement le 30 juin et le 7 juillet pour des candidat·es qui portent ces valeurs. C'est le seul moyen, à court terme, pour espérer voir dès le 8 juillet une réelle planification écologique, un retour de la retraite à 60 ans, un dégel du point d'indice et une augmentation des salaires, une taxation des super-profits pour une répartition des richesses plus juste.

Une seule solution : s'engager à travers des idées humanistes, sociales, féministes, solidaires et écologiques.

Le bureau du SNEP-FSU Versailles

PROCURATION : Je peux voter par procuration entièrement en ligne pour les personnes ayant une carte d'identité au format carte bancaire. Besoin uniquement du numéro électoral et de la date de naissance de la personne mandataire. Pour les autres, 4 étapes :

1. Je fais ma demande de procuration en ligne et je conserve la référence à 6 caractères
2. Je me rends au commissariat ou gendarmerie pour faire valider ma procuration (ou réaliser l'ensemble de la démarche)
3. Je reçois la confirmation de ma procuration par courriel
4. Je préviens la personne à qui j'ai donné procuration

Depuis le 1er janvier 2022, le mandataire n'a plus besoin d'habiter la même commune, mais il devra voter dans le bureau de vote de celui qui lui donne sa procuration.

SITUATION D'URGENCE FACE À L'EXTRÊME DROITE ET LUTTE COLLECTIVE INDISPENSABLE

Nous sommes aujourd'hui dans une situation inédite et de danger grave pour notre pays et notre école, dans laquelle le président Macron, responsable irresponsable, nous plonge.

Mesurons le désastre si le Rassemblement National prend le pouvoir, le choix entre la HAINE ou le PARTAGE et la SOLIDARITE. Non le RN n'est pas un parti politique comme les autres, l'extrême droite c'est une idéologie dangereuse qui se nourrit de la peur, de la colère et des crises. Elle construit la haine de l'autre et exacerbe toutes les formes de violences sans se soucier des enjeux écologiques de notre planète.

Partout où l'extrême droite est au pouvoir, nous pouvons malheureusement le constater dans de trop nombreux pays en Europe et dans le Monde, il y a des régressions massives en termes de droits fondamentaux et de liberté, le renforcement des inégalités et discriminations, l'explosion d'un climat social de peur, de violences, de racisme, de xénophobie, de LGBTphobies :

- destruction des Services Publiques et de l'Ecole Publique
- attaque de la justice et de son indépendance
- attaque de la presse et de la liberté d'expression,
- attaque des droits des femmes : IVG, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, place et rôle assignés
- attaque des droits communs et de la protection de l'ensemble des enfants
- attaque des minorités, des personnes issues de l'immigration, des personnes « racisé.es »
- attaque des personnes LGBTQIA+
- négation de la situation d'urgence climatique
- fragilisation des plus pauvres, accentuation des inégalités sociales et ségrégation

Le SNEP-FSU Versailles invite au sursaut démocratique et social indispensable pour bâtir une alternative sociale, féministe, écologique aux antipodes de ce que porte l'extrême droite.

Chacun-e d'entre nous en tant que citoyen-ne a une responsabilité et un rôle à jouer dans l'histoire à son échelle, pour défendre les droits et acquis sociaux que nous avons en héritage, pour continuer de construire une société de l'humanité et du partage.

Corinne Perier
Lycée R. Doisneau (Corbeil-Essonnes)



PORTER UNE EPS QUI ŒUVRE À L'EGALITE ET À LA SOLIDARITE

Une EPS de la Résistance

Apprendre à vivre ensemble, à dépasser la peur de l'autre, à se tendre la main et s'enrichir de l'autre pour faire société... un rôle fondamental de l'Ecole Publique.

Ce que toute la jeunesse peut vivre et partager dans les cours d'EPS, dans la vie associative de leurs établissements et dans tous les projets de sorties et voyages scolaires menés par les équipes EPS est unique et fondamental. Donnons la possibilité à chaque élève de prendre confiance, de s'émanciper des normes sociales et sexuées, de se nourrir de la diversité, de la mixité sociale et de genre, de la richesse des autres.

Continuons de construire une EPS basée sur des apprentissages communs exigeants, sur l'apprendre avec et grâce à l'autre, sur des projets forts qui font sens et répondent aux besoins humains fondamentaux de lien social et de partage. Résistons en semant ces graines dans nos pratiques pédagogiques.

Alors que notre discipline a été vidée de ses contenus, une réflexion collective sur notre métier est nécessaire. Chaque équipe EPS peut trouver dans les programmes alternatifs du SNEP-FSU des repères, une boussole. Nous poursuivons nos stages syndicaux de réflexion, de formation et d'échanges au cœur de nos pratiques pédagogiques et des questions d'égalité pour défendre une Ecole et une EPS de l'humanité.

POUR QUELLE ÉCOLE ?

Le SNEP-FSU s'oppose formellement au projet d'Ecole du RN dont s'est fortement inspirée le gouvernement ATTAL avec le choc des savoirs et le tri des élèves dès l'arrivée au collège avec les groupes de niveau.

En effet, le programme de Marine Le Pen prônait en 2022 : « Au collège, c'est dès la cinquième que les élèves découvriront les métiers pour une orientation vers l'apprentissage et la voie professionnelle dès 14 ans. Et pour ceux – majoritairement issus de classes populaires – qui arriveraient jusqu'en troisième, peu de chance qu'ils accèdent au lycée. L'équipe de campagne évoquait un diplôme national du brevet comme un « examen qui déciderait de l'orientation ».

Pourtant, un rapport du CNECSCO montre que « la ségrégation a des effets très négatifs sur les apprentissages des élèves en difficulté, l'absence de mixité sociale est aussi particulièrement nocive pour le climat scolaire et la construction de futurs citoyens, qu'ils soient issus de milieux socialement défavorisés ou aisés ». L'entre-soi, quel qu'il soit, pénalise tous les élèves.

Par ailleurs, lors de sa conférence de presse de présentation du programme de l'ex-candidate du RN, on apprenait aussi qu'elle envisageait selon ses dires : « une réforme constitutionnelle pour interdire l'éducation prioritaire.

Du côté du lycée professionnel qui accueille beaucoup d'élèves des classes populaires, il est plus que probable que le RN poursuive la politique entreprise ces dernières années par les différents gouvernements de la Macronie, avec une carte des formations en « adéquation avec les besoins de l'économie » et une année de la classe de terminale réorganisée, avec une réduction du temps scolaire.

Ce sont bien là les publics le plus éloignés de l'Ecole, des savoirs et codes scolaires, les plus fragiles qui vont faire les frais de ces politiques réactionnaires.

L'école se doit de prendre en charge celles et ceux qui n'ont que l'Ecole pour apprendre et lutter ainsi contre les inégalités qui engendrent sentiment d'injustice, de relégation sociale, terreau de toutes les formes d'extrémisme et de radicalisation les plus folles.

Le SNEP-FSU porte un tout autre projet : beaucoup de travaux montrent l'étendue des possibilités de développement dont est pourvu l'humain, à condition qu'il soit sollicité. Il y a donc un enjeu humaniste et progressiste à donner corps au « Tou·tes Educables », à convaincre qu'une école égalitaire peut permettre d'échapper aux déterminismes sociaux, mais aussi culturels, sexués et ouvre des perspectives et des pouvoirs d'agir à tou·tes.

Mélanie Peltier

Collège la Mare aux Saules (Coignières)



Dès maintenant, se (re)syndiquer pour 2024/2025

En utilisant la fiche de syndicalisation (en dernière page du bulletin),

⇒ chaque syndiqué.e renouvelle son adhésion

⇒ chaque collègue non adhérent.e décide de rejoindre le SNEP-FSU et sera considéré.e comme syndiqué.e dès réception de sa cotisation.

Après avoir rempli la fiche de syndicalisation avec précision et de façon lisible, tu choisis le moyen de paiement : prélèvement automatique (avec envoi du RIB) ou chèque(s). Pour ces 2 modalités, il est possible de réaliser d'un jusqu'à 8 paiement(s) (dernier encaissement en juin 2025). Prélèvement et encaissement ne seront effectifs qu'à partir du mois de septembre 2024.

Tu adresses, par courrier, fiche de syndicalisation 2024/2025 et moyen de paiement choisi à l'adresse indiquée.

AUDIENCE RECTEUR / SNEP-FSU VERSAILLES

Le 29 mai dernier une délégation du SNEP-FSU Versailles a été reçue au Rectorat en présence du Recteur, du secrétaire général, de la directrice des ressources humaines, de la doyenne des IA-IPR et de 2 IA-IPR EPS. Cette Audience a été l'occasion de présenter au Recteur nommé à la rentrée 2023, les problématiques spécifiques à l'EPS et au sport scolaire dans notre académie.

Déclenchement de la 2^{ème} IMP de coordination des APSA

Une récente décision du tribunal administratif valide l'analyse que le SNEP-FSU a toujours défendue depuis la mise en place de cette IMP. Ainsi, dans la mesure où l'Etat a décidé de ne pas faire appel, le Recteur a pris note que la 2^{ème} IMP devra dorénavant être déclenchée dès la première heure supplémentaire dans les établissements comptant 4ETP. Nous avons également rappelé la rétroactivité de la décision. Les collègues coordonnateurs/coordonnatrices pourront faire valoir leur droit à être indemnisé·es pour les montants non perçus lors des 3 années écoulées.

Sport Scolaire

Nous avons fait part de notre inquiétude concernant les conséquences de la mise en œuvre des groupes de niveaux en collège et du risque de captation du mercredi après midi pour placer des créneaux de cours. La réforme du lycée ayant eu des conséquences désastreuses pour le sport scolaire, nous avons demandé de tout mettre en œuvre pour éviter que cela ne se produise au collège. Le Recteur nous a répondu qu'il y serait vigilant mais que cela relèverait de conciliations et de concertations dans les établissements. Les IA-IPR ont confirmé que les retours des groupes techniques qui travaillent sur le sujet montrent qu'il y a 3 priorités structurantes identifiées pour l'élaboration des emplois de temps : les lettres, les mathématiques et l'EPS.

Alors que le ministère a érigé en totem la problématique des non remplacements des enseignant·es, nous avons dénoncé les pressions exercées dans certains établissements pour limiter les absences des professeur·es d'EPS qui étaient mobilisé·es pour l'organisation des compétitions UNSS.

Nous avons dénoncé le dispositif 2h de sport en collège. Le Recteur a reconnu des "difficultés de mise en œuvre" et que les "actions étaient limitées". Il a préféré évoquer une "complémentarité d'action" entre le sport scolaire et ce dispositif. Outre la mise en concurrence avec les AS, nous lui avons rappelé que le SNEP-FSU demande que les moyens financiers considérables alloués à ce dispositif soient basculés pour abonder la subvention du MEN à l'UNSS.

Formation professionnelle continue

Alors que le Rectorat cherche à mettre en œuvre la FPC sur le temps des vacances scolaires, nous avons demandé la prise en

compte de la spécificité des formations EPS qui nécessitent l'accès à des équipements sportifs rarement disponibles en dehors du temps scolaire. Nous avons également rappelé que les groupes classes étaient régulièrement utilisés comme supports lors de nos formations. Le Recteur a reconnu que l'EPS avait des contraintes fortes.

Nous avons demandé que les professeur·es d'EPS puissent bénéficier d'un recyclage PSC1 régulier. Le Recteur s'est montré sensible à la question mais nous a signifié que cela ne relevait pas de ses prérogatives.

Nous avons mis l'accent sur la formation contrôleur des EPI et la nécessité de lancer une campagne de recyclage des enseignant·es déjà formés. Les IPR se sont dit très attentifs à ce sujet.

Nous avons également demandé que les temps de formation des professeur·es stagiaires ne soient pas placés sur les mercredis après midi afin de permettre à nos jeunes collègues de bénéficier d'un temps de pratique professionnelle indispensable concernant le sport scolaire. Les IPR se sont montré·es sensibles à cette problématique en remontant cette demande à l'EAFC.

Equipements

Nous avons mis en avant le manque d'équipement sportifs et la vétusté de certains d'entre eux dans l'Académie. Le Recteur s'est montré extrêmement attentif aux installations intra-muros dangereuses que nous lui avons signalées. Selon lui la cellule bâti scolaire académique est en ce sens très positive car elle met en lien les services de l'EN avec les collectivités territoriales. Au vu de l'ampleur des investissements à réaliser, le Recteur a souhaité mettre en avant une priorité : le savoir nager.

TZR

Nous avons demandé la mise en place d'un vrai système d'accueil des TZR EPS en rappelant l'existence de la mallette TZR que nous avons développée et en demandant que le Rectorat s'en empare. Nous avons demandé que les TZR non affectés puissent être mobilisé·es dans leurs établissements de rattachement pour de la co-intervention (escalade, natation, CO, gym...) et pour des RCD.

Jérôme Le Cam
Collège Léon Blum (Villepreux)



Le choc des Savoirs

Depuis le mois de janvier, le SNEP-FSU est particulièrement mobilisé contre les mesures du «Choc des savoirs». Cet ensemble de mesures vise à généraliser le tri des élèves par groupes de niveaux, mais aussi en conditionnant l'accès direct au lycée par la mise en place de classes prépa-seconde en lycée général et technologique ou en lycée professionnel et en faisant du DNB une barrière à l'entrée au lycée.

Profondément attachés à la démocratisation de notre système éducatif et à la réussite de tous les élèves, nous appelons à refuser de constituer des groupes de niveaux en présentant en CA des propositions d'organisations pédagogiques qui ne trient pas les élèves et à poursuivre la mobilisation par des actions locales (grèves, rassemblements, opérations collèges morts, pétition...).

JE SIGNE L'APPEL !



**NOUS NE TRIERONS PAS
NOS ÉLÈVES**



Région Île de France : toujours plus pour l'enseignement Privé !

Cette année encore, la Région Ile de France arrose sans aucun complexe les lycées privés à coup de subventions publiques. Elles sont depuis 2016 en constante augmentation. 0€ en 2016, 1,8 M€ en 2017, ces subventions atteignent 5,8M€ l'année dernière et plus de 6M€ cette année. Tout augmente, même l'indécence. Ces subventions permettent de financer des projets de rénovation, d'extension, de mise aux normes ou de sécurisation et aucune condition, aucune contrepartie n'est exigée aux établissements privés recevant l'argent public. Parmi ces travaux, il faut souligner cette année, un ravalement de façade, la création de nouvelles salles, de nouveaux bâtiments, l'extension d'un gymnase, remplacement de chaudière, l'aménagement de salles de sport, l'isolation, la réhabilitation d'un gymnase. Autant de travaux qui donne de la plus-value à ces bâtiments privés. Ces fonds devraient bénéficier à nos lycées publics.

Le SNEP et la FSU n'ont de cesse de dénoncer le rôle joué par la Région dans l'aggravation des inégalités sociales et scolaires. Les lycées privés sous contrat sont aussi et surtout des établissements commerciaux. Les aides totalement facultatives qu'ils touchent participent à la valorisation de l'immobilier privé sur des fonds publics. En agissant ainsi, la Région participe activement à une mise en concurrence déloyale entre les établissements.

En avril 2024, une mission parlementaire sur le financement public de l'enseignement privé sous contrat met en avant qu'il est financé à plus de 75% par l'argent public et que les contrôles de l'utilisation de cet argent sont quasi inexistantes.

Pour le SNEP-FSU Versailles, l'argent public ne doit pas enrichir l'immobilier privé, d'autant plus pour des établissements qui drainent une part toujours plus importante d'élèves favorisés.

Le choc Santorin

Santorin, île des Cyclades, détruite par une éruption volcanique au XVI^e siècle av. J.-C, ne semble pas renaître de ses cendres à l'Education Nationale et dans l'application réservée à la certification en EPS. En effet, les enseignants d'EPS ont passé des heures pour se mettre en conformité en passant par Ipack puis Cyclades puis Santorin qui impose une remontée des notes par AFL ou AFLP soit 3 notes par élève en lycée et 4 notes en lycées pro. Existe-t-il une autre discipline qui impose de « décortiquer » la note du bac avec autant de manipulations administratives ? La surcharge de travail est importante sans parler des délais impartis ou encore de la préparation du dossier CCF pour la commission, et le tout, sans reconnaissance ou rémunération pour le travail effectué...

Le SNEP-FSU considère que l'indemnité de sujétion spéciale mise en place en 2015 n'est absolument pas à la hauteur des tâches effectuées, n'ayant, de plus, jamais été révisée.

VA-T-ON VERS LA FIN DE L'UNSS ?

La belle originalité française qu'est le service public du sport scolaire organisé entre l'UNSS et les AS est-il réellement en danger ?

Une crise financière inédite

Les mauvais signaux s'accumulent depuis plusieurs mois... Le déficit record de l'année 2022-2023 de 12.3 millions d'euros va-t-il se reproduire en 2023-2024 ? Pourtant les AS et les services départementaux et régionaux ont pris leur responsabilité en tentant de préserver au maximum le nombre de rencontres tout en tenant les budgets contraints. Les crédits d'animation émanant de la Direction Nationale de l'UNSS ont en effet été amputés de 30% cette année. Parallèlement à cela, notre académie subit un désengagement scandaleux du conseil régional d'Ile de France, heureusement les conseils départementaux continuent à soutenir le sport scolaire versaillais mais pour combien de temps ?

Les annonces budgétaires faites au CA UNSS du 23 mai ont suscité le tollé. La DN UNSS souhaite trouver 2.4 millions d'euros de recettes supplémentaires pour « faire face à l'inflation et l'explosion du coût des transports » et qui devrait faire les frais de cela ? Les AS ! Et cela, seules, avec une augmentation du contrat ou des licences ! Les représentant·es du SNEP-FSU et les élu·es des AS ont déjà annoncé que c'était là une ligne rouge à ne pas franchir. Les AS comme les districts sont souvent exsangues et ne supporteront en aucun cas seuls les mauvaises décisions budgétaires de la DN UNSS de l'ère Girault (même sous un contexte économique complexe). Il n'est pas entendable que les AS paient plus alors que parallèlement le nombre de rencontres a déjà diminué cette année.

La peste ou le choléra ?

Si des choix doivent être faits compte-tenu du contexte de crise budgétaire à l'UNSS, les représentant·es du SNEP-FSU et les élu·es des AS choisiront de privilégier les rencontres locales, dans les districts et les départements, plutôt que les Championnats de France, compétitions qui constituent nous le savons une expérience EXTRA-ordinaire pour les élèves mais qui ne concernent malgré tout qu'une minorité des licencié·es.

Prendre attache auprès du terrain, une nécessité

Parallèlement, les représentant·es du SNEP-FSU et les élu·es des AS continuent de dénoncer l'accord-cadre transport et demande qu'il soit renégocié à l'échelle des districts en collaboration avec les coordonnateurs / coordonnatrices de district qui connaissent le mieux leur territoire. Le surcoût de travail administratif pour les coordos a été conséquent cette année sans compensation finan-

cière évidemment. Merci à eux/elles pour leur engagement en faveur du sport scolaire de Versailles !

Des bâtons dans les roues pour les AS

Avec une AG nationale prévue le 5 juillet, quelques soient les décisions, cela impactera certainement l'organisation de nos AS. En effet, c'est au mois de juin que les équipes EPS préparent et diffusent souvent leurs fiches d'inscriptions à l'AS pour la rentrée suivante par exemple. De nouveau, les décisions hors-sols de la DN UNSS entraînent des conséquences sur le fonctionnement des AS, comme cela avait été le cas avec le mail parent à la rentrée dernière. Ce n'est pas acceptable.

Faire vivre la démocratie et le travail collectif à l'UNSS

Enfin, lors des instances nationales de cette fin d'année, le Plan National Du Sport Scolaire et le Règlement Fédéral 2024-2028 seront soumis au vote.

En l'état, les orientations sportives, politiques et budgétaires ne nous conviennent pas. Des groupes de travail doivent encore avoir lieu au mois de juin pour finaliser les projets.

Pour autant, ce sera ensuite à nous, animateurs et animatrices d'AS de travailler pour décliner et proposer des idées pour nos plans départementaux et le plan régional pour favoriser la pratique sportive et artistique volontaire pour le plus grand nombre possible d'élèves versaillais.

Une première étape, participer en masse aux séminaires des animateurs et animatrices d'AS dans chaque département.

Mélanie Peltier

Collège la Mare aux Saules (Coignières)



Des changements inquiétants pour notre métier et notre discipline

Une année se termine

Nous espérons que pour les professeur·es-stagiaires, l'année se sera bien passée, que la titularisation viendra ponctuer positivement leur stage, que les mutations obtenues correspondent au mieux à leurs souhaits et que le SNEP-FSU a été un soutien efficace tout au long de cette année scolaire (accueil, stage d'entrée dans le métier, stages mutations, contact et mails d'information...).

Les futurs postes berceaux

Afin d'accueillir au mieux les futur·es stagiaires, lauréat·es du concours 2024, il est important de nous faire remonter les supports possibles pour la rentrée prochaine dans vos établissements. Nous avons besoin de cette information avant le début juillet (établissement, ville, département, plein-temps ou mi-temps). Nous vous en remercions par avance (coordonnées ci-dessous).



Dominique LEBLANC

Une année à venir remplie d'incertitudes

A ce jour, rien n'est prêt et de nombreuses questions restent sans réponse. Les formateurs et formatrices dans les STAPS ne savent pas quel sera leur avenir et ce qu'ils devront enseigner en septembre 2024. Les étudiant·es ne connaissent pas les contenus de la formation. La mise en place des 2 années de fonctionnaire stagiaire est à nos yeux scandaleux car les lauréat·es devront faire une première année de stagiaire alternant·e avec une gratification de 900€ en lieu et place des 1800€ actuels, chercher l'erreur ! Le Ministère n'a aucune ambition pour le service public d'éducation et ne souhaite pas répondre à la crise d'attractivité de notre métier. Le SNEP-FSU s'oppose vivement à cette réforme et appelle le ministère à annuler sa proposition.

LES CONCOURS ET LA FORMATION INITIALE

Le SNEP-FSU a les plus grandes inquiétudes quant à l'avenir de notre discipline au regard du contenu des futurs concours du CAPEPS (2nd degré) et du CRPE (1^{er} degré).

Pour le CRPE : l'épreuve pratique d'admission spécifique au concours est remplacée par une épreuve de type QCM portant sur un ensemble de disciplines dont l'EPS. Cela nous apparait dramatique pour l'enseignement de l'EPS en primaire. Nos craintes quant à la volonté gouvernementale de remplacer l'EPS par les 30 minutes d'AQP se renforcent ! L'EPS serait alors vidée de ses contenus et de ses exigences.

Pour le CAPEPS : La nouvelle formule regroupe dans une première épreuve d'admission nommée « Epreuve disciplinaire de connaissances pratiques et théoriques » composée de deux parties : la première consiste en une seule prestation physique dans une APSA tirée au sort parmi 3 champs d'apprentissage et la deuxième en un oral qui remplace la « leçon ». La forme de ce nouveau concours ne va pas dans le sens d'une nécessaire exigence de polyvalence de futur·es enseignant·es d'EPS en lien avec les programmes et les finalités de l'EPS.

Le SNEP-FSU continue de revendiquer l'existence de trois prestations physiques au CAPEPS et d'une épreuve spécifique d'EPS au CRPE et s'oppose au concours placé en fin de Licence.



Estelle Silly
Collège J. Moulin (Croissy sur Seine)

Stagiaires-versailles@snepfsu.net



Gilles Malet
Collège Lakanal (Sceaux)

MOUVEMENT INTRA : l'administration ne progresse pas

Le paritarisme, gage d'équité et de transparence

Depuis la disparition d'un contrôle paritaire des opérations liées aux mutations (contrôle des projets de barèmes et d'affectation), l'administration a réussi l'exploit de s'asseoir sur toutes les priorités légales au fil des ans. Priorités liées à la situation familiale, à l'exercice dans l'éducation prioritaire, au handicap et à celle absolue du droit au retour sur un poste supprimé.

Cette année a apporté encore son lot d'erreurs ! Et nous ne connaissons seulement celles qui nous ont été remontées.

Dans le même temps, des collègues attendent encore une réponse à leur demande légitime de correction de barème, d'explication de décisions concernant le mouvement spécifique, des demandes au titre du handicap. Ce mutisme vient contredire les belles promesses d'un mouvement aussi juste et transparent que ceux qui étaient contrôlés paritairement.

Un certain nombre de collègues ont pu voir leur barème corrigé. Lors de la bilatérale sur les recours du 14 mai, 3 affectations ont été révisées et 36 auraient dû l'être du fait des 18 postes soustraits au mouvement pour les stagiaires.

A ces erreurs viennent nécessairement s'en ajouter d'autres (plusieurs centaines chaque année entre l'inter et l'intra). Auparavant, les propositions des commissaires paritaires amélioraient une centaine de situations.

Contester pour montrer la nécessité d'un changement de cap

Si les recours ne sont souvent qu'un miroir aux alouettes pour beaucoup du fait de l'impossibilité d'obtenir de l'administration l'ensemble des informations nécessaires, il reste important de le faire pour tous les collègues non satisfaits ou mal satisfaits pour chaque mouvement. Chacun dispose de 2 mois pour le faire à partir de la publication des résultats.

D'abord parce que certains obtiennent satisfaction. Ensuite pour dénoncer les failles de cette organisation et pour obliger l'administration à plus de transparence.

Pour cela, il est important de ne pas rester seul et de se faire accompagner par les commissaires paritaires (représentants du personnel) du SNEP-FSU.

Ce sont 172 collègues qui ont assisté à l'une des 5 réunions mutation du SNEP-FSU Versailles, 382 mails ont été traités et un nombre important d'échanges téléphoniques.

LES BARRES DU MOUVEMENT 2024

DEP	Collèges	Lycées	Lycées professionnels	Zones de remplacement
78	56 (29) pts	29 (34) pts	-	14 (14) pts
91	36 (14) pts	59 (29) pts	29 pts	14 (14) pts
92	29 (21) pts	41 (28) pts	(29 pts)	14 N / 21 S (14) pts
95	14 (14) pts	14 (14) pts	14 (14) pts	14 (14) pts

Les chiffres entre parenthèses sont les barres du mouvement 2023

Il est urgent de revenir à un contrôle paritaire des opérations relatives à la carrière disparu en 2019. La création des commissions paritaires d'après guerre avait, entre autres, l'objectif de préserver l'indépendance des fonctionnaires d'un pouvoir totalitaire. Les funestes résultats des élections européennes renforcent la nécessité de retrouver un contrôle paritaire.

Une carte scolaire à reconstituer chaque année

De nombreux collègues nous ont communiqué leur résultat d'affectation ou les arrivées et départs de leur établissement.

Pour celles et ceux qui auraient oublié de le faire, il n'est pas encore trop tard, merci de nous l'écrire à corpo-versailles@snepfsu.net

De même, pour les TZR qui recevront un établissement de rattachement en juin pour les nouveaux, une affectation à l'année en juillet ou en août, nous sommes demandeurs de vos résultats car l'administration ne communique plus rien.

Les militants du secteur mutation du SNEP-FSU Versailles :
Christel Giroud, Maud Istria, Emmanuelle Perret, Estelle Silly,
Pascal Sirejol, Gilles Mallet, Thomas Baillon et Bruno Maréchal



CONGÉS DE FORMATION 2024

La CAPA examinant les demandes de congé de formation ne s'est finalement tenue que le lundi 6 mai, après un report lié à de nombreuses erreurs constatées dans le projet du rectorat (réunion initialement prévue le 29 mars).

Sur les 722 (777 en 2023) demandes de congé de formation déposées (tous corps confondus, dont l'EPS), seules 281 situations étaient soumises à notre examen, alors que, seul un examen exhaustif permettrait d'éviter les erreurs et d'assurer une véritable transparence.

Même si certains aménagements ont été pris en compte suite à nos remarques et demandes de l'an passé, l'administration a persisté avec un nouveau mode d'attribution contre l'avis majoritaire des organisations syndicales dont le SNEP-FSU.

Cette année, 39 professeurs d'EPS (dont 19 femmes) ont demandé un congé, 10 (dont seulement 3 femmes) l'ont obtenu avec une barre encore en baisse (205 points contre 220 en 2023 et 235 en 2022) pour le groupe 1 (préparation aux concours de l'Education Nationale, agrégation, concours de cadres).

2 professeurs d'EPS (dont 1 femme) ont demandé un congé sans l'obtenir avec une barre de 135 points pour le groupe 2 (demandes de formations préparant à des fonctions sur postes ou missions spécifiques).

Dans le groupe 3, l'opacité règne, aucune donnée sur le nombre de demandeurs et leur corps d'origine. Une barre à 90 points pour les collègues relevant d'un barème, 4 d'entre eux étant traités hors barème.

L'ensemble des collègues relèvent de projets de reconversion. Pour nous ces demandes devraient bénéficier d'autres dispositifs que les congés de formation.

Les interventions et l'argumentaire solide des élu·es FSU ont permis d'obtenir des

améliorations significatives de la proposition initiale de l'administration.

Grâce au lourd travail de préparation et à nos interventions en GT et en CAPA, nous avons au total obtenu à l'issue de la CAPA 1404 mois de congés de formation, au lieu des 1320 prévus initialement.

Si l'examen des demandes de congé de formation demeure en bien des points profondément insatisfaisants, en raison notamment de l'opacité des nouvelles règles, c'est bien une victoire syndicale, résultat de l'action collective et de la ténacité des élu·es de la FSU de pouvoir année après année gagner des mois supplémentaires qui raccourcissent le temps d'attente pour l'intérêt de tous.

Face à une administration qui persiste dans l'arbitraire et l'opacité, les élu·es FSU continuent de porter leurs revendications.

Soyez attentifs à la circulaire à partir du mois de novembre.

Rappel des conditions : La rémunération correspondra à 85% de votre traitement brut, avec un plafonnement à l'indice brut 650. Il faut être titulaire et pouvoir justifier de 3 ans de service public, en tant que stagiaire, contractuel, titulaire au 31 août de l'année scolaire précédente.

Bruno Maréchal
Collège Gagarine (Trappes)



RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE 2024

Un certain nombre d'entre vous ont pu bénéficier du rendez-vous de carrière prévu cette année.

Si les rendez-vous se passent plutôt bien, ce sont le positionnement des items dans un premier temps, puis, l'avis final du Recteur ou de la Ministre en septembre qui risquent de poser problèmes. Ils sont malheureusement très souvent en décalage avec les appréciations littérales et avec la réalité du terrain.

Au mois de juin vous pourrez faire des commentaires et ou contestations sur les évaluations des chefs et Inspecteurs. Et en septembre vous pourrez contester l'avis final. Les années précédentes ont montré l'utilité de ces contestations lorsqu'elles vont jusqu'au bout de la procédure.

Nous rencontrons beaucoup de collègues qui s'étonnent de leur progression ralentie, mais qui n'ont pas fait valoir leur droit. Par exemple un collègue avec 11 items excellents qui n'a pas contesté l'avis final très satisfaisant et bien d'autres avec une majorité d'excellent et des avis finaux inférieurs. La situation d'autres collègues n'a pas pu être étudiée mais il est normalement prévu une période de rattrapage après la rentrée.

N'attendez pas que le Rectorat vous oublie et ne restez pas seuls !



Syndicalisation 2024-2025

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : SNEP-FSU VERSAILLES 24, rue Jean Jaurès 78190 TRAPPES

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
	Nom			Code établissement		
	Nom de naissance			Nom		
	Prénom			Adresse complète		
	Adresse complète			Echelon (ou groupe pour les retraités)		
	Mail			Situation administrative (entourez ci-dessous)		
	Téléphone fixe	TZR		Poste fixe	Temps partiel : %	
Téléphone portable	Agrégé stagiaire	Prof EPS stagiaire	Prof Sport ou CEPJ stagiaire			
	Disponibilité		Congés (parental...)			

Bulletins	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin
	<p>Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepsfu.fr/espace-membre/.</p> <p>Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepsfu.fr/espace-membre/.</p>	<p>J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est...</p> <p>Date et signature</p>

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2024-2025

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon														
		1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11				
	Prof EPS - Prof de sport - CEPJ - PCEA Agri - ENS	100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	230 €	246 €				
	Prof EPS classe normale biadmissible			163 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	247 €	257 €				
	Prof EPS HCl (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPJ HCl - PCEA HCl	216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €								
	Prof EPS ClEx (Classe Ex) - P. Sport ClEx - CEPJ ClEx - PCEA ClEx	254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €								
	CE		128 €	136 €	142 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	191 €	201 €				
	CE Hors Classe			190 €	201 €	227 €	244 €									
	CE Classe Ex.	227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €									
	Catégorie / échelon	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11				
	Agrégé-e - CTPS	130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	226 €	241 €	260 €	277 €	292 €	303 €				
	Agrégé-e Hors Classe - CTPS Hors Classe	277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €									
	Catégorie / échelon	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11				
	Agrégé-e Classe Ex. - CTPS Classe Ex.	303 €	325 €	338 €	355 €	355 €	370 €	389 €								
	MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 € → Groupe 1	59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4	103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6	133 €	Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	74 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5	118 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7	148 €			
	Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	89 €														
Prof EPS, sport ou CEPJ stagiaire à l'externe	100 €															
Agrégé-e stagiaire nouvel-e enseignant-e	130 €															
Congé parental - disponibilité	46 €															
Stagiaire en report de stage	20 €															
Stagiaire non reclassé-e : selon échelon de la catégorie d'origine.																
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source	Inférieur à 1051 € → Groupe 1	47 €	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5	107 €	Entre 2 801 € et 3 050 € → groupe 9	167 €	Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4	92 €	Entre 2 551 € et 2 800 € → groupe 8	152 €	Entre 1 051 € et 1 300 € → groupe 2	62 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	122 €	Entre 3 051 € et 3 300 € → groupe 10	182 €
	Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3	77 €	Entre 2 301 € et 2 550 € → groupe 7	137 €	Supérieur à 3 301 € →	197 €										

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ En ligne sur le site <https://lesite.snepsfu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT	<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.</p> <p>Une demande de remboursement doit être présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. <p>Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>
<p>Nom _____</p> <p>Prénom _____</p> <p>Adresse _____</p> <p>Compl. d'adresse _____</p> <p>CP - Ville _____</p> <p>Pays _____</p> <p>Code IBAN _____</p> <p>Code BIC _____</p> <p>Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Pour le compte du SNEP-FSU</p> <p>76, rue des Rondeaux</p> <p>75020 PARIS</p> <p>Ref : cotisation SNEP</p> <p>A :</p> <p>Le :</p> <p>Signature :</p>
<p>NE RIEN INSCRIRE ICI → <input type="text"/></p> <p>MERCI DE JOINDRE UN RIB</p>	

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.